

Lille, le 21 juillet 2016

## Communiqué de presse

### **MENACE TERRORISTE RENFORCEMENT DES MOYENS MILITAIRES DANS LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE**



A la suite de l'attentat de Nice le 14 juillet, le président de la République a décidé de porter à 10 000 les effectifs des armées déployés dans le cadre de l'opération Sentinelle. C'est ainsi qu'environ 700 militaires sont affectés en renfort dans la zone de défense et de sécurité Nord, correspondant au périmètre de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie. Jusqu'alors, ils étaient 180, déployés après les attentats de Paris et de Saint-Denis en novembre dernier.

Après l'engagement de deux premières sections le lundi 18 juillet, Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, annonce que l'ensemble des effectifs affectés aux départements de l'Aisne, de l'Oise, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, sera opérationnel, à compter de ce jeudi 21 et au plus tard samedi 23 juillet, aux côtés des forces de police et de gendarmerie. Il remercie l'autorité militaire pour la promptitude et la qualité de son engagement au service de la sécurité de nos concitoyens.

Dans un contexte de menace terroriste durable et protéiforme sur l'ensemble du territoire national, l'engagement des militaires en appui des policiers et des gendarmes permet de démultiplier la présence des forces de sécurité sur l'ensemble de la région, en zone urbaine comme en zone rurale. Les policiers et les gendarmes ainsi que le dispositif Sentinelle sont mobilisés au plus haut niveau pour assurer des missions de contrôle aux frontières, de sécurisation des flux et des grands événements ou lieux de rassemblement à l'occasion de la période estivale.

En complément de ces effectifs, l'engagement de la réserve opérationnelle des forces de sécurité intérieure contribue, également, au renforcement du dispositif. Les volontaires de la gendarmerie et de la police apportent ainsi un appui temporaire aux forces de sécurité dans le cadre des missions de vigilance, de prévention et protection renforcées.

En outre, les services de renseignement spécialisés sont totalement mobilisés.

Le préfet a, par ailleurs, rappelé aux maires leurs champs d'action et de responsabilités leur permettant de prendre, au titre de leur pouvoir de police générale, toutes les mesures nécessaires à la protection de l'ordre public et en vue d'assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Ces prérogatives prennent tout leur sens dans l'organisation des moyens de sécurisation et de secours à mettre en œuvre à l'occasion des rassemblements et événements estivaux.

Au delà de la mobilisation renforcée des policiers, des gendarmes, des réservistes et des militaires de Sentinelle, le préfet appelle au sens civique et à la vigilance de chacun. Il est plus que jamais nécessaire de faire remonter tous les signalements d'individus susceptibles d'être radicalisés ou présentant un comportement inquiétant via le numéro vert de la plate-forme nationale d'assistance aux familles et de prévention de la radicalisation 0 800 005 696, mais également auprès des commissariats de police et des brigades de gendarmerie.